PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary. Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-02-06-6161 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 février 2023 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2023;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2023;
3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2023;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2023;

D) Période d'information du maire;

-

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2023;

10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2023; *(budget)*

10.4 Procès-verbal de la 2e séance extraordinaire du 26 janvier 2023;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation - Octroi de contrat – Shellex groupe conseil – Offre de services professionnels d'ingénierie – Branchement aux réseaux rue F.-Cleyn;

20.2 Octroi de contrat – J. Dagenais architecte & associés inc. – Offre de services professionnels en architecture pour le bâtiment de la Légion;

20.3 Autorisation – Signature de l'entente de travaux VOLET 1 pour le prolongement de la rue Cunningham;

20.4 Autorisation – Signature de l'entente de travaux VOLET 2 pour le prolongement de la rue Cunningham;

20.5 Autorisation - Contrat de service d'ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet Cunningham;

20.6 Autorisation – Transfert du contrat de la cuisine de l'hôtel de ville à MAP Installation inc.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Approbation - Approbation du rapport du budget 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

60.1 Appui - Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

_____

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-02-06-6162 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 février 2023 tel que présenté avec l'ajout suivant :

30.2 – Approbation – Réduction du taux d'indexation des loyers du Parc Industriel pour 2023.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____
Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 janvier 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2023

En vertu de l'article 477.2 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 janvier 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Aucun sujet.

Période de questions du public

Mme Carole Aubin : Elle s'informe des services de la SPCA MonaniMo qui sont prévus au contrat de la Ville.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-02-06-6163 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 19 janvier 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 janvier 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-02-06-6164 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 janvier 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-02-06-6165 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-02-06-6166 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 26 janvier 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – Shellex groupe conseil – Offre de services professionnels d'ingénierie - Amorce de réseau – Rue F.-Cleyn

Considérant que les propriétaires des lots non desservis de la rue F.-Cleyn ont présenté une demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout afin d'implanter de nouveaux commerces;

Considérant l'offre de service présentée par la firme Shellex Groupe conseil inc. pour les services professionnels d'ingénierie afin de préparer des plans et devis pour ces travaux;

Considérant l'offre de service no. OS 1-015-23-M au montant forfaitaire de 12 500 $, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Relevé topographique du site;

- Analyse des documents de références;
- Préparation des plans et devis préliminaires;
- Préparation des plans et devis définitifs;
- Estimation budgétaire du coût des travaux.

23-02-06-6167 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil inc. pour un montant de 12 500 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 13 123,44 $ soit financée à même le surplus accumulé dans l'attente de la signature d'une entente de travaux avec les bénéficiaires.

Adopté

Octroi de contrat – J. Dagenais architecte & associés inc. – Offre de services professionnels en architecture pour le bâtiment de la Légion

Considérant l'offre de service présentée par J. Dagenais Architecte & associés pour les services professionnels en architecture afin de préparer un carnet de santé pour l'immeuble de la Légion royale canadienne situé au 8, chemin Fairview;

Considérant l'offre de service no. ODS-2022-710 au montant 6 500 $, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Rencontre de démarrage;
- Relevé visuel - photographique;
- Estimation préliminaire (budgétaire);
- Carnet de santé (rapport).

23-02-06-6168 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à J. Dagenais architecte & associés inc. pour un montant de 6 500 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 6 824,19 $ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Signature de l'entente de travaux VOLET 1 – Projet Cunningham

Considérant que la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc, représenté par monsieur Jonathan Lasselle, président et monsieur Stéphane Lasselle, vice-président,

souhaite développer un projet résidentiel visant le prolongement de la rue Cunningham ;

Considérant que le promoteur s'engage à retenir les services d'un arpenteur géomètre pour la préparation d'un plan de lotissement et d'un ingénieur afin de procéder à l'étude des contraintes du site et au plan directeur des infrastructures municipales ;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions du règlement numéro 579-97 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

23-02-06-6169 **Il est proposé par Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux volet 1 avec la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc.

Adopté

Signature de l'entente de travaux VOLET 2 – Projet Cunningham

Considérant que la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc, représenté par monsieur Jonathan Lasselle, président et monsieur Stéphane Lasselle, vice-président, souhaite développer un projet résidentiel visant le prolongement de la rue Cunningham ;

Considérant que la Ville s'engage à retenir les services d'ingénieur mandaté afin de procéder à la confection des plans et devis détaillés et préparés en vertu du **« Volet 2 »** de l'entente relative à des travaux municipaux;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions du règlement numéro 579-97 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

23-02-06-6170 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux Volet 2 avec la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc.

Adopté

Contrat de service d'ingénierie à la firme Tetra-Tech – Projet Cunningham

Considérant que la compagnie Groupe Lasselle Construction et Développement Immobilier inc, représenté par monsieur Jonathan Lasselle, président et monsieur Stéphane Lasselle, vice-président, souhaite développer un projet résidentiel visant le prolongement de la rue Cunningham ;

Considérant que la Ville s'engage à retenir les services d'ingénieur mandaté afin de procéder à la confection des plans et devis détaillés en vertu du **« Volet 2 »** de l'entente relative à des travaux municipaux;

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Tétra-Tech pour la réalisation des plans et devis des infrastructures municipales, des documents de soumission et de la demande d'autorisation au MELCC (si requis) pour le projet.

23-02-06-6171 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la firme Tétra Tech au montant de 27 000 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 28 346,63 $ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'approbation d'un règlement d'emprunt à la charge des bénéficiaires du secteur.

Adopté

Transfert du contrat de la cuisine de l'hôtel de ville à MAP Installation inc.

Considérant que le 8 septembre 2020, la Ville de Huntingdon a autorisé la signature d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une cuisine à l'hôtel de ville avec la compagnie Ébénisterie PADEC inc.;

Considérant que la compagnie PADEC a cessé ses activités le 31 mars 2022;

Considérant qu'il a été convenu que les travaux seraient réalisés par la compagnie MAP Installation laquelle a repris les activités de la compagnie PADEC.

23-02-06-6172 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le transfert du contrat pour la fourniture et l'installation d'une cuisine à la compagnie MAP Installation inc. et que le paiement des travaux soit versé à ladite compagnie.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation du rapport du budget 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Le conseiller Denis St-Cyr, par sa situation d'administrateur de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, se retire de la séance à 19h30 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2023 prévoit un déficit de 547 211 $ pour l'organisme, ce qui représente un déficit total de 45 255 $ pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que le rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2023 prévoit un déficit de 86 224 $ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et un déficit de 71 500 $ pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités familles) lesquels sont situés à Huntingdon, ce qui représente un déficit total de 157 724 $;

Considérant que le budget 2023 de l'OH du Haut-Saint-Laurent prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit des montants de 8 622 $ et 7 150 $;

Considérant que ledit rapport exclut la partie du budget des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI lequel sera présenté ultérieurement.

23-02-06-6173 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget 2023 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tel que présenté.

Que la dépense de 15 772 $ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Le conseiller Denis St-Cyr reprend son siège à 19h35.

Réduction du taux d'indexation des loyers du Parc Industriel pour 2023

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire d'immeubles industriels qu'elle loue à diverses entreprises et organismes communautaires;

Considérant que les contrats de baux ont une clause d'indexation stipulant que le coût du loyer de base des années subséquentes est majoré d'un pourcentage correspond à la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que publié par Statistiques Canada pour le Canada, pour la période de douze mois prenant fin le 31 décembre de l'année précédente, et ce, à chaque anniversaire dudit bail;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre 2022 publié par Statistiques Canada pour le Canada est de 6.8%;

Considérant que la Ville est consciente que l'inflation a eu un impact financier important pour les entreprises de notre municipalité.

23-02-06-6174 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la trésorière à appliquer pour l'année 2023, un taux d'augmentation de 3.5 % sur le loyer de base de l'année précédente au lieu de 6.8 %, et ce, à la date d'anniversaire de chacun des baux.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Appui - Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des

municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

23-02-06-6175 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Lors de la dernière réunion de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, celle-ci a reporté plusieurs de ses sujets importants à une réunion subséquente étant donné l'absence de plusieurs administrateurs.

Mme Andrea Geary: Le Marché fermier se prépare pour la saison estivale. L'organisme veut établir de nouveaux règlements.

M. Dominic Tremblay : La Corporation de développement économique aura sa prochaine rencontre le 20 février prochain.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux : Des bénévoles ont un projet de réaménagement des vestiaires de l'aréna.

<u>Levée de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé;

23-02-06-6176 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 46

Adopté

André Brunette, Maire	Denyse Jeanneau, greffière